



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/PET.3/L.144
18 janvier 1962

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU MOUVEMENT DEMOCRATIQUE ROYALISTE RWANDAIS
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

La pétition du Mouvement démocratique royaliste rwandais
"LE JEU DU ROY"

par Joseph Habyarimana GITERA

Ex-Président de l'Assemblée législative du Rwanda,

Président - Fondateur de l'APROSOMA (RWANDA-UNION),

Chef du Mouvement démocratique royaliste rwandais : "JEU.DE.ROY."

A l'adresse de l'Assemblée générale
de l'Organisation des Nations Unies,
en présente session de 1961-1962.

"OU L'UNION DANS LA PAIX,
"OU LA PAIX DANS LA DESUNION,
"CAR SI PAS ni l'une ni l'autre,
"une éventuelle interdestruction,
"Sans distinction, nous répugne."

Le Mouvement "JEU.DE.ROY."

Mis à part, le manque total de liberté, d'abord de propagande, ensuite celle
de l'expression du vote librement démocratique, et d'innombrables injustices,
escroqueries, et méchantes malhonnêtetés, dont le néo-colonialisme Belgo-Parmehutu
a fait souffrir la population rwandaise, en tandem avec l'Aprosoma-Gasamunyiga
(alias Gasingwa), toute cette période, pré- et post-électorale Les élections
législatives et le Référendum sur l'institution Mwami au Rwanda, et la personne de
Kigeri V, qui se déroulèrent en date du 25 septembre 1961, au Rwanda, sont entachés
de graves erreurs, et équivoques, mais surtout sont grevés de terrorismes barbares,
à l'égard des Partis de l'opposition, et de mépris désinvoltes à l'égard des
résolutions et décisions formelles de l'Assemblée générale de l'ONU.

Toute la population rwandaise, même, et surtout la prétendue majorité, à
l'"écrasante victoire massive", d'une masse énorme, et bien lourde, en Pousse-Pousse,
gouvernemental belge, toute la population rwandaise, nous attendons curieusement

voir, comment l'Assemblée générale de l'ONU, va réagir, noblement ou non, devant les injustices, la fausseté, la malhonnêteté, et le terrorisme barbare du néo-colonialisme Parmehutu et ses supportaires, noirs et blancs du Rwanda, dont est forgée la soi-disante victoire massive écrasante du Parmehutu.

Il est devenu pour nous une vérité fondamentale que le souci de l'Assemblée générale est la justice, la vérité, et la clarté. Or, quelle va être l'attitude de cette Assemblée générale de l'ONU, devant le manque absolu de la vérité, de la justice et de la clarté, dans les opérations électorales et celles du Référendum, au Rwanda, dans le mépris des résolutions et décisions les plus formelles de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'Assemblée générale de l'ONU, laissera-t-elle passer pareils procédés, et couvrira-t-elle de son éminente protection et approbation, l'actuelle iniquité rwandaise? Nous croyons que Non.

Une importante Commission de l'ONU a supervisé les élections et référendum, au Rwanda, et au Burundi. Tandis que au Burundi, les opérations électorales pré- durant- et post-élections se sont toutes déroulées d'après les résolutions et décisions de l'Assemblée générale de l'ONU, au Rwanda, quelle contraste abjection des mêmes résolutions et décisions, et quel écart néfaste de l'esprit conciliant desdites résolutions et décisions de l'Assemblée générale de l'ONU !

Bien que la Commission a surement consigné dans son rapport sur les Référendum et élections au Rwanda, nombreux aspects de ce problème, nous croyons cependant opportun d'avancer également notre point de vue, à ce sujet, poussés par l'unique souci d'éclairer davantage l'appréciation de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Erreurs et équivoques, au sujet des questions posées, au Référendum.

Voici les deux questions posées au Référendum :

1. Voulez-vous conserver l'institution Mwami au Rwanda?
2. Dans l'affirmative, voulez-vous que Kigeri V soit le Mwami du Rwanda?

Or, ces deux questions, auxquelles il fallait répondre par un OUI ou par un NON, sans distinction possible, comportent toutes deux des équivoques énormes, qui ont, ou embarrassé plusieurs, ou induit en erreur de très nombreuses personnes.

1. A cette clause de la première question : "institution mwami au Rwanda ..."
il est à remarquer justement que "institution mwami au Rwanda" a, par l'évolution

des choses, un double sens : Institution mwami au Rwanda veut dire, soit le régime féodo-colonialiste tutsi ancestral, des anciens Bami, et leur Couverture mythologique, soit le régime monarchique ou royaliste, des rois, du temps moderne.

2. D'où, les mêmes erreurs et équivoques à la deuxième question "Voulez-vous que Kigeri V soit le Mwami du Rwanda." Dans le contexte de ce qui vient d'être précisé le NOM : KIGERI V, qui rappelle les KIGERI IV, et autres, ainsi que le vocable : "Mwami" au lieu de "UMWAMI" = "ROI", portent également d'énormes équivoques et causes d'erreurs gravement préjudiciables : aux yeux des uns, la question a présenté Kigeri V, un ancien mwami, sultan ou chef de caste tutsi; aux yeux des autres Kigeri, ou plutôt Monsieur NDAHINDURWA Jean Baptiste, est le Premier Roi constitutionnel du Rwanda, démocratique et royaliste.

Nous estimons qu'il est de très haute importance que les membres de l'Assemblée générale de l'ONU, soient suffisamment éclairés à ce sujet.

Nous déclarons avoir soumis ce problème à la Commission, en la personne de Monsieur le Commissaire de la Commission pour le Rwanda, Monsieur Rahnema, qui, espérons-nous, en a pris bonne note.

D'autre part, nous en appelons à son éminent témoignage, pour avoir constaté, soit par lui-même, soit par sa vaste information, combien les informations officielles, de l'Administration locale : IMVAHO, étaient expressément fausses et tendancieuses. Il était prêché que le Référendum était à faire entre l'institution mwami, "féodalité" insistait-on, et la République - parnehutu "démocratie", criait-on à tous les toits, et par tous moyens.

Pareilles interprétations et informations reflètent-elles la vérité, la justice, et la clarté?

Il est de toute importance que l'Assemblée générale comprenne combien les équivoques, les erreurs, les interprétations erronées, et les fausses informations, ont gravement nuit à l'objectivité des résultats du référendum et des élections.

Le terrorisme barbare des massacres, incendies, et dévastations organisés et patronnés par les forces armées de fusils et mitraillettes, doivent faire comprendre à l'Assemblée pourquoi, ces équivoques, erreurs, interprétations erronées, et fausses informations, ainsi que ce vaste terrorisme ont profité à un seul groupe : le groupe républicain, au pouvoir, dans les ministères, prétendus en vacances, mais transformés en commissariats généraux, dans les préfectures et sous-préfectures, et dans toutes les communes, fanatiquement parnehutisées.

Jeux et manigances de graves malhonnêtetés, il y en a eu : une des grandes preuves en est, le cas, d'Astrida, et le siège acquis dûment par le parti nationaliste RWANDA-UNION-Rader, et dont le titulaire, officiellement annoncé et publié dans tous les organes d'informations, est : JOSEPH GITERA.

Après coups, et nous savons par quels trucages, le siège a été enlevé au Parti nationaliste RWANDA-UNION, au profit de l'Aprosoma-Gasamunyiga (alias Gasingwa), allié au Parmehutu, pour besoin de couverture.

Grandes manoeuvres, souvent mêmes criminelles, intimidations, terrorismes, jusqu'aux voies de faits d'incendies, de massacres et de dévastations, les cas sont innombrables, sur toute l'étendue du Territoire.

Proclamation d'une République, non du Rwanda, mais d'"UNE REPUBLIQUE DES CAMARADES", d'après l'expression même de Monsieur le Colonel BEM Logiest, alors Résident du Rwanda, (aujourd'hui nommé Haut Représentant de la Belgique pour le Rwanda) - de nouveau par "COUP D'ETAT", en confirmation de celui-là de Gitarama, et comme, par défi, lancé par le néo-colonialiste Parmehutu et suppôts, contre les déclarations de l'Assemblée générale de l'ONU, qui n'a point reconnu les institutions républicaines issues du Coup d'Etat de Gitarama, voilà un bien nouveau genre de démocratie Parmehutu.

L'Assemblée générale couvrira-t-elle de son haut patronnage, par son approbation internationale, de telles malfaçons désinvolteuses?

Nous croyons bien fermement que NON.

Quant à nous, convaincus qu'il existe une majorité de Banyarwanda, hostile à tout racisme et à toute injustice de quelque nature qu'ils soient et de quelque origine qu'ils proviennent, nous avons pris l'initiative de parler au nom de cette majorité aujourd'hui étouffée par le colonialisme ou néo-colonialisme rwandais, en attendant l'heureux jour où, cette majorité pourra manifester librement son opposition à toute politique de caste, ou de race, venant du système féodal antérieur, ou du régime racial et dictatorial actuel, tous deux également condamnables. Nous croyons très proche, cet heureux jour, et nous en pressentons déjà les bienfaits.

La résolution 1605 de l'Assemblée générale de l'ONU, a trouvé la solution aux problèmes rwandais : c'est la création au Rwanda, d'un gouvernement d'union nationale à bases larges. Le Parmehutu et ses conseillers, en se refusant à la

création dudit gouvernement d'union nationale au Rwanda, à bases larges, ils se refusaient expressément à contribuer effectivement au solutionnement du problème rwandais.

En feignant de suspendre leur gouvernement, qu'ils ont malicieusement transformé en Commissariat général, en attendant le replacer, quasi identique, par un nouveau coup d'Etat -- bien longuement préparé par les tragiques événements de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1961; et pitoyablement couronné par la création d'"UNE REPUBLIQUE DES CAMARADES", le Parmehutu et ses suppôts ou supportaires, ont fait preuve de grande et grave duplicité devant l'ONU, et devant la Nation. rwandaise.

Nous avons foi et confiance, et dans la Commission de supervision des élections et Référendum au Rwanda, et surtout dans l'Assemblée générale de l'ONU, de laquelle nous attendons confiamment l'application de la solution du problème rwandais.

L'UNION dans la PAIX, voilà la formule de la solution du conflit racial et social des Hutu, Tutsi, Twa et même Zungu du Rwanda. Quel est à présent l'unique Opérateur, qui peut réussir au Rwanda, cette UNION dans la PAIX?

CA NE PEUT PLUS ETRE QUE L'ONU : car tout autre organisme a échoué : le régime féodo-colonialiste tutsi, neuf fois séculaire, n'a pas réussi cette Union dans la Paix, d'où sa déchéance. Le régime actuel, racial et dictatorial Parmehutu se complait dans une "République des Camarades" et point dans une UNION dans la PAIX: d'où son échec. La Belgique tutrice vient de se décharger successivement de ses pouvoirs, aujourd'hui, par l'octroi de l'autonomie interne et demain par l'octroi de l'indépendance. Elle se retire, sans avoir réussi l'UNION dans la PAIX du Rwanda et du Burundi, sous sa tutelle.

Aujourd'hui, il ne reste que SEULE L'ONU, qui puisse réussir cette opération, qui s'impose à tout prix.

Aujourd'hui, nous avons appris aux faits que rien n'est impossible à l'ONU. Si, cependant, pour des raisons qui nous échappent, cette solution de "L'UNION dans la paix" était impossible à réaliser ..., nous préconisons celle de "LA PAIX dans la DESUNION".

Les Républicains ont leur Chef et Président : Monsieur KAYIBANDA Grégoire,
les Royalistes nous voulons notre ROI : Monsieur NDAHINDURWA Jean Baptiste.
Qu'il appartienne à chaque groupe de s'assimiler, s'associer ou se fédérer avec
qui lui plaira.

Le Président-Fondateur du JEUDEROI : J. H. GITERA

(Signé) J. H. Gitera
Astrida, B. P. 99

Le 1/1/1962.
